

Rapport annuel 2015

former
conseiller
mobiliser
2015

2015



Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Secrétariat général

Weihergasse 7a | 3005 Berne
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
verband@vbb-abems.ch
www.vbb-abems.ch

Formation continue

Könizstrasse 74 | 3008 Berne
Fon 031 808 70 77 | Fax 031 808 70 78
weiterbildung@vbb-abems.ch
www.vbb-abems.ch/weiterbildung

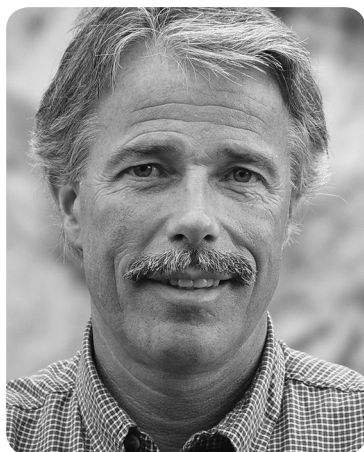
Inhalt

Défense des intérêts	3
Formation continue	6
Organes et collaborateurs/-trices	9
Compte de résultat	10
Bilans	11
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport du bureau de vérification	14

Effectif des membres vbb|abems au 01.01.16

285	(287)	établissements médico-sociaux (membres actifs)
21	(21)	Personnes morales (membres passifs)

entre parenthèses la situation au 01.01.15



Dr. Carlo Imboden
Président vbb|abems

Chère lectrice,
cher lecteur

La planification des EMS du canton de Berne préoccupe notre association depuis un certain temps déjà. Est-ce que la planification par le canton est raisonnable ? Ou, en d'autres termes : est-ce que le nombre de places prévu par la planification répond à la demande ? La réponse est non, si l'on prend l'agglomération de Berne pour exemple. Effectivement, cette région présente actuellement un excédent considérable de places. Ne pourrait-on pas laisser jouer le marché ? Mais, une réglementation totale par les forces du marché pourrait engendrer des risques ayant trait à la sécurité du système de soins. Raison pour laquelle, le comité s'est prononcé non unanime, mais majoritairement favorable à une réglementation par le canton.

Celle-ci requiert cependant quelque perfectionnement. Actuellement, la planification de la SAP s'appuie sur les données relatives à la population âgée de 80 ans et plus. A cet effet, un taux de couverture continuellement en baisse déterminera les places allouées aux régions jusqu'à atteinte du contingent de 15'550 places dans le canton. A la suite de la présentation des critères de planification par la SAP lors de notre assemblée des membres, un groupe de travail s'est penché sur un modèle de planification des EMS plus détaillé. Pour ce faire, il a retenu les critères tels que la densité de couverture Spitex, la disponibilité des places logements avec prestations de services, le progrès en médecine, le degré de soins intégrés, la longévité etc. Ces critères soumis à une analyse économétrique pourraient révéler, s'ils n'auraient pas - eux aussi - une influence sur le nombre de places requises dans une région. Notre objectif est d'en persuader la SAP, afin de pouvoir mettre à disposition les places nécessitées.

Je vous souhaite ainsi qu'à toutes les collaboratrices et collaborateurs, qui s'engagent quotidiennement pour le bien-être des personnes âgées, beaucoup de vitalité, de confiance et de satisfaction.

Défense des intérêts



Peter Keller
directeur

L'année dernière également, le comité directeur, la commission consultative, le conseil de formation et le secrétariat général se sont occupés d'affaires qui ont mobilisé notre branche.

Les normes relatives à l'autorisation d'exploiter un EMS demeurent un sujet d'actualité

En 2014 nous avons négocié les normes avec la SAP, en 2015 nos membres ont pris activement position à ce sujet. Suite aux nombreux avis recueillis, notre réponse à la consultation a donné lieu à de nouvelles négociations avec la SAP. Avant tout, nous avons exigé que la nouvelle ordonnance sur les foyers entre en vigueur avant les normes, car elle représente la base de la révision. La SAP étant saturée par d'autres affaires, la nouvelle autorisation d'exploiter un EMS sera introduite plus tard. Afin de maintenir les délais d'introduction, la mise en œuvre des nouvelles normes relatives à l'autorisation d'exploiter un EMS est repoussée au 1^{er} janvier 2017, mais la SAP ne contrôlera qu'à partir de juillet 2017. Sur cette base, nous nous sommes également mis d'accord sur les points encore litigieux.

Un arrêt du tribunal fédéral positif pour les EMS

En juillet de l'année dernière, le tribunal fédéral a rendu le jugement tant attendu relatif aux prestations accessoires. Tarifsuisse a fait recours contre la décision prise par le Conseil d'Etat zurichois concernant les tarifs des EMS en rapport avec les médecins et les thérapies. Maintenant, le jugement rendu est positif. Le tribunal a confirmé le droit de décompter des prestations médicales et thérapeutiques à l'adresse des EMS via leur numéro CCR (registre des codes créanciers) et la possibilité de négocier les tarifs. Etant donné que le jugement comprend des éléments compliqués et à première vue difficilement

compréhensibles, il a fallu du temps à CURAVIVA Suisse de convenir d'une interprétation unanime. En automne dernier, un échange mutuel a eu lieu avec tarifsuisse. L'on s'est mis d'accord sur les points principaux du jugement, mais aucun consensus n'a encore pu être trouvé concernant le niveau des négociations. CURAVIVA Suisse désire des négociations au niveau cantonal et tarifsuisse, de son côté, prévoit des négociations à l'échelon national. Jusqu'à obtention d'une solution, la mesure préventive adoptée par la SAP dans le canton de Berne qui prévoit le décompte des tarifs actuels reste en vigueur.

Financement des logements avec prestations de services

A ce sujet, deux bonnes et une mauvaise nouvelle se présentent. Les bonnes d'abord : A la fin de l'année, le tribunal arbitral d'assurances sociales a rendu son jugement longuement attendu concernant les tarifs des caisses maladie pour le logement avec prestations de services. Le tribunal en arrive clairement à la conclusion que le tarif Spitex s'applique à part entière pour le décompte de logements avec prestations de services. Mais, non sans restriction. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral il faut toujours contrôler, si les prestations, en vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, satisfont aux critères EAE (efficacité, adéquation, économicité) pour ensuite décider du tarif (Spitex ou EMS). Ceci implique toutefois un examen au cas par cas.

Le fait qu'un contrat national a pu être conclu pour ces prestations avec le groupe HSK – avant le jugement – est très réjouissant. Le contrat entre CURAVIVA Suisse et HSK prévoit une application du tarif total Spitex jusqu'à une durée d'intervention d'au max. 160 minutes par journée en moyenne d'une période facturable. Nous remercions

vivement le groupe HSK pour son attitude constructive et non dogmatique dans cette affaire.

La situation quant au financement des prestations complémentaires se présente guère réjouissante. Depuis l'abolition des forfaits journaliers, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée à ce jour. Spécialement les tarifs pour la location posent de grands problèmes et empêchent le financement d'une infrastructure adéquate pour personnes âgées. C'est pourquoi un groupe de travail de notre association a élaboré un nouveau modèle qui s'appuie sur la mise en œuvre des augmentations de loyer que le Conseil fédéral a proposé au parlement. Un supplément de CHF 300.– par mois devrait être versé non seulement lorsqu'une personne utilise une chaise roulante, mais également lorsque cette personne nécessite une assistance et que l'infrastructure de l'offre soit absolument conforme aux normes. Ce modèle a été soumis à la SAP ainsi qu'à la Direction de la justice, des affaires communales et ecclésiastiques compétente en matière de prestations complémentaires. En 2015 les négociations n'ont malheureusement pas encore eu lieu.

Nouvelles recommandations sur le plan de postes hôtellerie

A plusieurs reprises, nos membres désiraient savoir, si le plan de poste hôtellerie en vigueur depuis plusieurs années était encore valable. Comme nous nous efforçons toujours de répondre au mieux aux attentes de nos membres et le fait que le plan de postes de 2003 n'est plus d'actualité, un groupe de travail a été institué. Il a remanié à fond le plan en vérifiant dans les détails si les postes recommandés, avec limite supérieure des coûts pouvaient être financés. Finalement, une version remplissant toutes les exigences a été soumise au comité directeur. Par la suite, le plan a été publié en tant que recommandation.

Les chiffres-clés sont importants

Nous avons constaté notamment lors des débats dans le cadre des mesures d'économies en 2013 qu'une bonne base de données au niveau coûts et recettes des EMS serait très utile pour présenter des faits à la politique et aux autorités compétentes. La discussion au sein de nos commissions s'est portée sur la question de relever ces

données ou de se concentrer sur des informations recueillies antérieurement. Les commissions ont décidé de se baser sur la statistique de SOMED et que seules les données importantes qui n'ont pas été collectées jusqu'alors soient recueillies. Pour la transmission des données SOMED, les établissements doivent nous présenter une procuration correspondante. Les démarches y relatives ont été entreprises l'année dernière. Nous espérons recevoir l'accord de tous les EMS du canton de Berne.

Nos membres sont satisfaits de la communication de vbb|abems

En tant qu'association, nous désirons informer nos membres de manière optimale, sans les submerger d'informations inutiles, mais leur transmettre des actualités complètes. De ce fait, nous avons fait un sondage l'année dernière auprès de nos membres sur notre manière de communiquer.

139 membres (51.3%) de la partie germanophone du canton de Berne et 13 (81.2%) de la partie francophone ont participé à l'enquête. Plus de 90% indiquent lire régulièrement nos lettres d'information. 98% sont d'avis que nos lettres d'information (newsletters) contiennent toutes les données essentielles. Des informations désirées par d'autres voies restent des cas isolés. Les membres consultent aussi, fréquemment, notre site internet. Il y a aussi une approbation quant à la conception et au conditionnement de la lettre d'information. Les remarques mentionnées à notre attention, ne permettent pas de déduire qu'une amélioration soit nécessaire. Le comité directeur et le secrétariat de vbb|abems ont pris connaissance des résultats de l'enquête avec satisfaction. Il n'en ressort certes pas un besoin d'intervenir, mais plutôt l'engagement de continuer à faire parvenir à nos membres les informations nécessaires à l'exécution de leurs tâches.

La formation professionnelle supérieure soins de longue durée et accompagnement doit figurer au degré 3 du plan de postes

Le règlement pour l'examen professionnel d'assistant/-e spécialisé/-e en soins de longue durée et accompagnement avec brevet fédéral a été approuvé le 7 mai 2015. Suite à la mise en œuvre très sollicitée de l'ordonnance de formation et des examens prévus en automne 2016,

il s'agit maintenant de fixer à quel degré cette formation doit figurer. A cet effet, deux entretiens ont eu lieu avec la SAP et les associations professionnelles. S'en suivit d'intenses discussions quant à l'attribution de la formation. vbb|abems est fermement convaincue que cette formation doit figurer au degré 3 du plan de postes. Le pourcentage est à négocier. Malheureusement, la SAP et les associations professionnelles ne partagent pas notre avis. Ils prévoient cet examen au degré 2. Aucune solution acceptable pour tous les partis n'a pu être trouvée à ce jour. C'est pourquoi, la SAP envisage des investigations plus approfondies. Ainsi, une réponse ne sera attendue qu'en 2016. vbb|abems continue de s'engager avec insistance pour une attribution au degré 3.

tilia Ittigen a remporté le prix «entreprise formatrice ASSC» de l'année 2015

La gagnante a impressionné le jury, en particulier par son très bon concept de formation qui est parfaitement ancré dans l'entreprise au niveau de tous les acteurs et mis en œuvre intégralement. Le temps d'apprentissage et d'accompagnement est clairement défini et doit être respecté. Les apprenants ont droit à un temps d'études; il leur est même accordé s'ils n'en n'ont pas – pour une

fois – profité. Par ailleurs, le grand engagement de la responsable de formation, Madame Vera Weiss, est bien perceptible et se répercute de manière très positive sur l'ensemble de l'établissement.

persomed doit cesser ses activités

Le manque de personnel qualifié exerce un effet important. Malgré un bon niveau de demandes, persomed n'a pas pu recruter le personnel qualifié recherché par les EMS. L'agence de recrutement fondée en avril 2011 a continuellement pu augmenter son chiffre d'affaires jusqu'à la fin de l'année dernière. Depuis le début de cette année cependant, le marché du personnel soignant semble asséché de sorte que persomed n'a pu recruter le personnel nécessaire pour les EMS. C'est pourquoi le comité de vbb|abems a décidé de suspendre les opérations de persomed sur demande de la direction et du conseil d'administration de l'agence.

Le directeur Martin Michel et sa collaboratrice Ruth Ziehli ont accompli un bon travail. Il aurait fallu des miracles pour trouver le personnel manquant. Nous leur adressons nos remerciements et leur souhaitons beaucoup de succès pour l'avenir.



Formation continue



Annatina Planta
Responsable de la formation continue

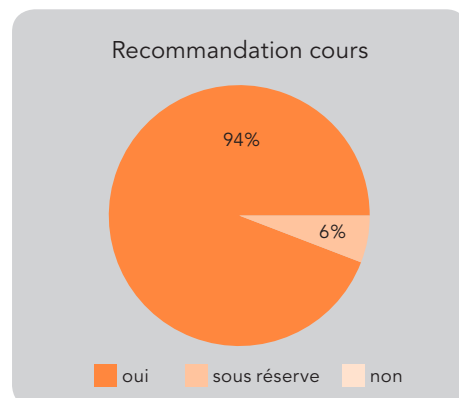
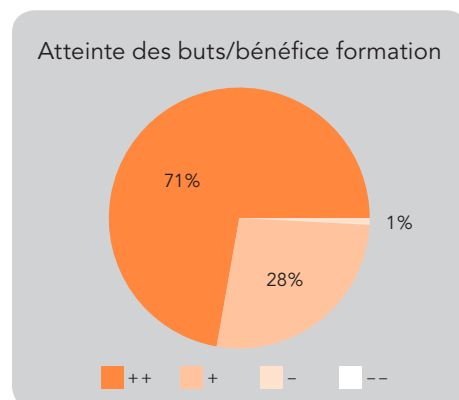
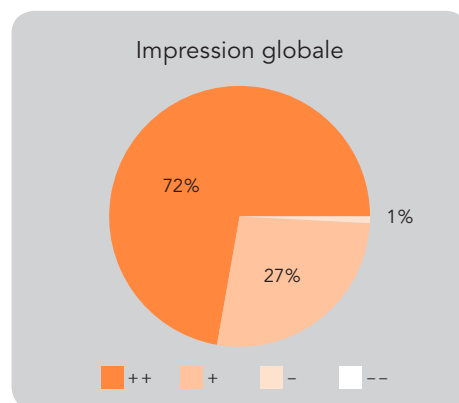
Pratique. Motivante. Professionnelle. L'objectif demeure, la nouvelle directrice de la formation en est persuadée. Notre but est – grâce à une palette de produits très orientée vers la pratique – de répondre continuellement aux attentes de notre clientèle. Voici les défis qui nous ont préoccupés et nécessité mobilité, ouverture d'esprit, et patience relevés non sans fierté. De plus, nous vous présentons les sujets qui nous occuperont en 2016 également.

Choix de cours en formation continue et complémentaire. Coopérations.

Nous le savons depuis l'automne dernier que le premier examen de la formation professionnelle «soins de longue durée et assistance» aura lieu en trois étapes, soit de novembre 2016 à mars 2017. Les participants/-tes de plusieurs classes s'y préparent de manière intensive et avec une vigueur sans faille. Nous avons réactivé le cours pour auxiliaires de santé et recruter une douzaine de participants/-tes travaillant déjà dans ce domaine. La coopération avec OSEO Berne fut maintenue; nous avons formé des futures auxiliaires de santé au sein de cours de base focalisés. Les cours pour soins démence pour les personnes spécialisées et les assistants/-tes au sein de Domicil centre de compétences en matière de démence à Oberried sont très appréciés et de ce fait poursuivis en 2016; nouvellement au sein de Domicil Bethlehemacker.

Qualité.

Afin de remplir les exigences établies en 2014, nous avons créé un nouvel instrument pour les cours. En 2015, la certification eduQua a gardé sa validité, sans exigence supplémentaire. Une évaluation systématique des cours prouve que les participants/-tes apprécient le choix des cours vbb|abems et sont satisfaits de la qualité. 72% des participants/-tes ont eu une très bonne impression générale, 71% ont considéré leur bénéfice dans la même mesure, 94% recommandent nos cours sans restriction. Les suggestions constructives de la part des participants/-tes et des enseignants/-tes nous motivent dans le développement de notre travail.



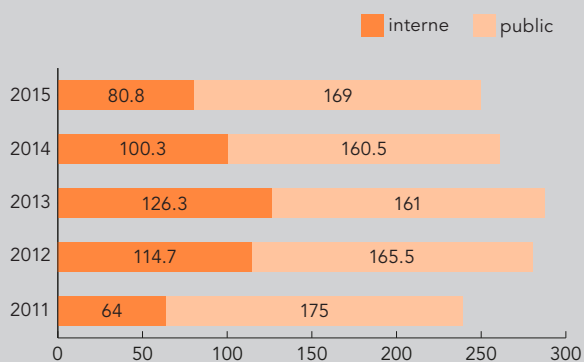
Chiffres.

Nous nous réjouissons d'avoir enregistré une bonne année. Les institutions n'ont cessé de miser sur la qualité et ont témoigné pleine confiance envers vbb|abems également au niveau de la formation continue.

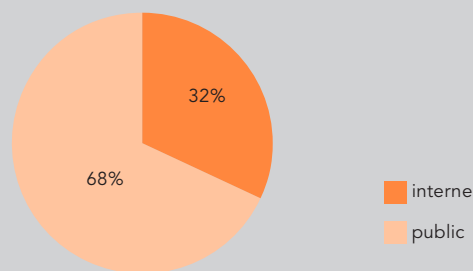
Par rapport à 2014, nous enregistrons une croissance de 5% dans le nombre de cours publics et une diminution de 20% des jours de cours en institution (graphique 1). Avec un total de 250 jours de cours, le rapport entre les jours de cours publics et ceux en institutions est de 68% à 32% (graphique 2).

Malheureusement, nous devons constater un recul de la demande pour les cours de base en informatique, floristique et d'autres cours dans l'économie domestique et la gastronomie. Par contre, le nombre de participants aux cours publics a augmenté de 9% (graphique 3). En même temps, nous sommes parvenus à mieux exploiter les cours, le nombre des journées de participation aux cours publics a augmenté de 11% par rapport à 2014 (graphique 4).

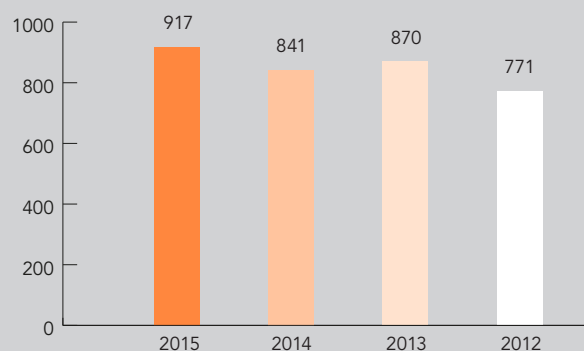
1 Nombre de jours de cours



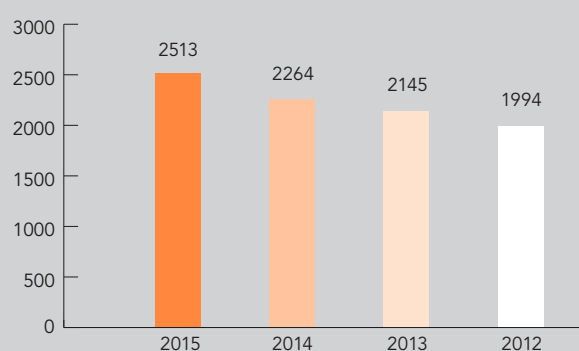
2 Proportion de nombre de jours de cours internes et publics 2015



3 Participants aux cours publics



4 Nombre des journées de participation aux cours publics



Divers. Remerciements. Perspectives.

Nous sommes branchés. Depuis juin 2015, participants/-tes et enseignants/-tes surfent gratuitement sur notre hotspot et s'informent virtuellement sur ce qui nous concerne, nous convient et nous stimule:



Durant son congé de trois mois et demi, notre responsable du secrétariat a vécu beaucoup d'aventures. Tout comme nous. Une introduction intense et compétente par la responsable du secrétariat et le soutien de mon supérieur m'ont facilité la tâche dans la phase d'initiation durant laquelle notre apprentie s'est occupée des tâches quotidiennes rattachées au secrétariat. Merci. J'adresse un chaleureux merci aux enseignants/-tes qui se sont montrés ouverts et loyaux envers moi, m'ont expliqué ce qui n'était pas clair, remis des documents manquants et m'ont soutenu de manière collégiale. Je remercie toutes les clientes et tous les clients pour la confiance et la fidélité témoignées à la formation continue vbb|abems au courant de 2015.

L'année prochaine aussi, nous présenterons une grande diversité de cours en formation continue orienté vers le marché et complétée – par exemple – dans les domaines tels que gestion du personnel/management, hygiène (soins), mouvement/force, démence, fin de vie et soins traitement. Huit nouveaux enseignants/-tes se réjouissent de donner ces cours. Nous offrons de nouveaux cours intenses à la préparation aux examens professionnels s'adressant aux participants de la formation soins de longue durée et accompagnement.

Pour répondre aux diverses directives de la SAP, nous agrandirons l'éventail de nos offres aussi en 2016 et resterons un partenaire fiable pour tous les intéressés autant pour la formation continue interne que pour la formation publique.

Organes et collaborateurs/-trices

Président Membres

Comité

Carlo Imboden, Liebefeld
Jean-Pierre Beuret, Frutigen (dès août 15)
Peter Ducommun, Langnau
Esther Flückiger, Bern
Urs Hänni, Urt.-Schönbühl (jusqu'en juin 15)
Dieter Hannich, Köniz
Anna Ravizza, Biel/Bienne
Jean-Daniel Renggli, Reconvilier
Andreas Schoder, Hünibach
Thomas Stettler, Utzigen
André Streit, Zweisimmen

Membres

Conseil de formation

Ulrich Benninger, Utzigen
Christoph Berger, Belp
Jean-Pierre Beuret, Frutigen (dès août 15)
Thomas Briggen, Biel/Bienne
Brigitta Gasche, Bern
Sabine Günther, Hünibach
Dieter Hannich, Köniz (jusqu'en août 15)
Claudia Kubli, Bern
Manuela Petermichl, Köniz
Bernhard Moser, Thun (dès juillet 15)
Esther Streich, Spiez
Heidi Zurkinden, Bern

Président Membres

Conférence consultative

Andreas Schoder, Hünibach
Dominic Bucher, Ruegsauschachen
Markus Dürst, Worben (dès août 15)
Monika Eichelberger, Biel/Bienne
Brigitta Gasche, Bern
Jens Herkenrath, Bönigen
Urs Lüthi, Langnau
Daniela Messerli Affolter, Bern
Karin Moser, Roggwil
François Niederhäuser, Loveresse
Christof Stöckli, Englisberg
Thomas Trösch, Pieterlen
Doris von Känel-Thierstein, Frutigen
Werner Wyss, Schwarzenburg

Collaborateurs/-trices association

Peter Keller, directeur
Doris Schwab, assistante d. d. (dés mars 15)
Ursula Messer, assistante d. d. (jusqu'en fev. 15)

Collaboratrices formation continue

Annatina Planta, responsable f. c. (dès fév. 15)
Hildegard Senn K., responsable f. c. (jusqu'en jan. 15)
Angela Fuhrer, responsable du secrétariat
Seline Wirz, apprentie de commerce

Compte de résultat

du 1.1. au 31.12.	2015 CHF	2014 CHF
Inscriptions aux cours	728'519	725'635
Cotisation des membres	526'132	521'862
Recettes diverses	36'120	36'179
Recettes d'exploitation	1'290'771	1'283'676
Charges de personnel	811'736	833'920
Charges de locaux	65'543	61'714
Charges d'exploitation	29'416	25'434
Frais de gestion	132'682	138'992
Frais de publicité	60'041	61'803
Cotisation OrTra	10'000	10'000
Prix «Entreprise ASSC de l'année»	10'000	10'000
Total des autres charges d'exploitation	1'119'418	1'141'863
Résultat d'exploitation (EBIT)	171'353	141'813
Charges financières	1'688	1'630
Recettes financières	24'655	33'861
Résultat financier	22'967	32'231
Résultat d'exploitation	194'320	174'045
Charges extraordinaires, hors période	304'573	80'720
Recettes extraordinaires, hors période	12'514	0
Total du résultat hors exploitation/exceptionnel	-292'059	-80'720
Résultat annuel	-97'740	93'325

Bilans

au 31.12.

	2015	2014
	CHF	CHF
ACTIFS		
Trésorerie	644'638	459'458
Créances livraisons/prestations	121'217	101'639
Autres créances à court terme	36'408	14'340
Régularisation des actifs	24'844	26'385
Total de l'actif circulant	827'107	601'822
Immobilisations financières	1'149'106	1'254'007
Prêt	459'000	340'000
Correction de valeur	-459'000	-339'999
Total prêt persomed AG	0	1
persomed AG	100'000	100'000
Correction de valeur	-99'999	0
Total participation persomed AG	1	100'000
Total de l'actif immobilisé	1'149'107	1'354'008
Total des actifs	1'976'214	1'955'830
PASSIFS		
Engagements livraisons/prestations	27'205	35'067
Régularisation des passifs	219'743	166'817
Total des capitaux étrangers à court terme	246'948	201'884
Provisions à long terme	672'274	599'214
Total des capitaux étrangers à long terme	672'274	599'214
Total des capitaux étrangers	919'222	801'098
Capital de l'association au 1.1.	1'154'732	1'061'407
Résultat annuel	-97'740	93'325
Total des fonds propres	1'056'992	1'154'732
Total des passifs	1'976'214	1'955'830

Annexe aux comptes annuels

Informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la législation suisse, notamment des articles consacrés à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

L'établissement des comptes exige de la direction des estimations et des évaluations susceptibles d'influer sur le montant des actifs et engagements présentés à la date

d'établissement du bilan ainsi que sur les engagements conditionnels, mais aussi sur les charges et les recettes de la période sous revue. La direction statue à sa seule discrétion sur l'utilisation des marges de manœuvre légales existantes en matière d'évaluation et de comptabilisation. Dans l'intérêt de la société, des amortissements, corrections de valeurs et provisions peuvent être constitués au-delà du niveau économiquement requis, dans le cadre du principe de prudence..

Explications relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Charges de locaux	91'564
sous-locations	-26'021
Total des charges de locaux	65'543
Immobilisations financières	
Placements à terme et titres de participation valeurs nominales	768'341
Actions en dépôt – valeurs d'acquisition	395'386
Total en valeur d'acquisition ou valeur nominale	1'163'727
Correction de valeur	-14'620
Total des valeurs au bilan	1'149'106
Explications relatives aux postes extraordinaires ou hors période du compte de résultat	
Corrections de valeur persomed AG	219'000
Variations des provisions formation continue	85'573
Charges extraordinaires, hors période	304'573
Dissolution provision bonus formation continue 2014	12'514
Recettes extraordinaires, hors période	12'514

Divergences au niveau de la présentation et de l'évaluation

Conformément aux dispositions transitoires relatives à la nouvelle loi sur l'établissement des comptes annuels, l'association a opté pour la période comptable débutant au 01.01.2015. Les comptes de l'an dernier ont été établis selon les normes applicables jusqu'alors. Il est possible que certaines positions de l'exercice précédent affichent la valeur zéro, soient agrégées différemment ou n'apparaissent plus.

Raison de commerce ou nom ainsi que forme juridique et siège de l'entreprise

La raison de commerce «vbb|abems – Association Bernoise des établissements médico-sociaux» désigne une association conformément à l'art. 60 ss du Code civil suisse. L'association est sise à l'adresse suivante: Weihergasse 7a, 3005 Berne.

Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10.

Rapport du bureau de vérification

VISTA

Treuhand & Revisions AG

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de

l'Association Bernoise des établissements médico-sociaux – vbb | abems

Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

VISTA Treuhand & Revisions AG


Leo Ruffiner
expert-réviseur agréé
réviseur responsable


Andrea Lanz
réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

Berne, le 16 avril 2016